



LA COUR DES COMPTES : UN CABINET-CONSEIL EN MAUVAIS COUPS SOCIAUX

Un énième rapport de la Cour des Comptes est paru le 15 juillet sur les Régimes Spéciaux SNCF, RATP et IEG (Industries Electriques et Gazières).

En partant du contrôle des 3 caisses, ce rapport atterrit en fait sur la remise en cause de ces trois régimes spéciaux.

Avant même une analyse plus fine et plus complète des 140 pages de ce rapport, quelques interrogations se font jour.

- Les structures publiques que sont les Caisses font-elles l'objet de malversations, de détournement de fonds publics ? Non ! Que vient donc faire la Cour des Comptes là-dedans ? A peine apprend-on que la qualité de service est bonne, que les objectifs des Conventions d'Objectifs et de Gestion ont été atteints.
- Sur les frais de gestion, la Cour attaque les régimes dont bénéficient les agents des Caisses. Paradoxalement, elle l'avait aussi fait concernant le niveau de rémunération des agents de Malakoff-Médéric gérant les régimes AGIRC/ARCCO. Faut-il donc que tout le monde soit au SMIC (sauf les agents de la Cour) pour que la gestion soit bonne ? Cet a priori libéral est inacceptable.
- Le niveau de frais de la CPRP SNCF (2,15 %) est sensiblement équivalent à celui de la Sécurité Sociale (2,2 %), inférieur à celui des complémentaires AGIRC/ARCCO (2,7 %) et très inférieur à celui des assurances privées (qu'il est difficile de déterminer dans le magma des commissions qu'elles appliquent, mais qui est probablement proche de 4 à 5 %). Les Statuts ne sont donc définitivement pas un obstacle à la bonne gestion, mais au contraire, un atout.

La remise en cause des régimes spéciaux n'est pas du ressort de la Cour.

La Cour des Comptes constitue donc bien un cabinet-conseil qui éclaire et facilite le Gouvernement dans son entreprise de casse des entreprises publiques historiques.

S'agissant de la SNCF, il faut y voir un prolongement de la réforme désastreuse de 2018 qui ouvre à la concurrence, casse le recrutement au Statut et transforme la SNCF en Sociétés Anonymes.

La subjectivité du motif-même du rapport repose sur la volonté d'en finir avec les Services Publics et leurs agents.

Il porte en lui la stratégie de l'opposition entre salariés.

Il vise enfin à créer la diversion, notamment concernant la SNCF, à l'heure où les annonces se succèdent quant au recul du Service Public Ferroviaire dû aux choix inconséquents et irresponsables de la direction et du Gouvernement.

